

Marseille le 25 juin 2015

A

M. le Préfet des Bouches du Rhône,

M. le Président de la Communauté Urbaine Marseille  
Provence Métropole,

M. le Sénateur Maire de Marseille

Objet : Situations de familles Roms  
et demande de rendez-vous

M le Préfet, M le Président de la Communauté Urbaine, M le Sénateur Maire,

**La circulaire interministérielle du 26 août 2012** est apparue comme étant l'expression d'un engagement politique du gouvernement s'inscrivant « dans le respect des principes fondamentaux de la République ». L'implication de l'Etat y est clairement affichée. En effet, ce texte, qui prévoit le respect des décisions de justice, tient également et effectivement compte des difficultés que connaissent les personnes et familles concernées. Il comporte des ouvertures significatives.

À plusieurs reprises, il est demandé aux destinataires de ce document, en l'occurrence les préfets, d'apporter attention aux personnes fragiles (malades, enfants, ...). En matière de scolarisation il est même écrit : « Dans ce cadre, vous veillerez également à prévoir des actions portant sur les conditions matérielles de scolarisation dans la mesure où elles ont une incidence forte sur la fréquentation scolaire (à titre d'illustration, le transport, la cantine, les fournitures scolaires) ».

**Nous reconnaissons le travail engagé par la préfecture, sous l'égide de la Direction à la cohésion sociale et en partenariat avec de nombreux acteurs sociaux, pour apporter des réponses au cas par cas.** Nous reconnaissons également le travail des services éducatifs qui permettent la scolarisation d'enfants Roms. Et également tout ce qu'entreprend la région en matière de formation.

Ces familles, désignées ROM par leur appartenance ethnique, sont celles de citoyens européens. Ils sont confrontés à la même précarité que d'autres personnes en recherche d'emploi, de logement, et doivent bénéficier des dispositifs de droit commun. Tous désirent vivre dans la dignité.

Nous demandons **le maintien sur site** tant que la fluidité du dispositif d'accueil des familles, marqué par certains blocages, ne permet pas d'apporter des solutions **pour tous**. Cela permet un accompagnement, un suivi dans des démarches professionnelles, éducatives et administratives.

Des conditions essentielles nous paraissent devoir être satisfaites : l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'électricité auxquels tout être humain doit avoir accès. De ce point de vue la ville de Marseille a pris des engagements, en adhérant à la charte élaborée par la FNARS, la Fondation Abbé Pierre et Médecins du monde.

La Communauté Urbaine de Marseille est concernée.

.../...

Evoquons une des situations préoccupantes : depuis le 18 mai 2015, une décision de justice permet au Préfet d'utiliser la force publique pour faire évacuer les résidents des bâtiments d'une **ancienne caserne inoccupée située 1 rue Masséna**, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement et appartenant à la ville de Marseille.

**La situation des familles de la caserne Masséna illustre bien d'autres situations semblables.**

Les associations signataires vous demandent, Monsieur le Préfet, M le Président de la communauté Urbaine, Monsieur le Sénateur Maire **un rendez-vous** pour évoquer ces situations afin de progresser dans l'élaboration collective des solutions.

Veillez accepter Monsieur le Préfet, M le Président de la communauté Urbaine, Monsieur le Sénateur Maire nos salutations citoyennes.

Associations signataires :

Arte Chavalo

ATD-Quart Monde PACA

C'est la Faute à Voltaire

CCFD-Terre Solidaire Marseille

CIMADE Marseille

L'Ecole au Présent

Ligue des Droits de l'Homme 13

Pastorale des Migrants

Rencontres Tsiganes

RESF

L'ensemble des personnes réunies lors de la décision de l'envoi de cette lettre, dans et hors association.

**Contacts :**

Caroline Godard, [caroline.godard@yahoo.fr](mailto:caroline.godard@yahoo.fr), [crd.rencontrestsiganes@gmail.com](mailto:crd.rencontrestsiganes@gmail.com), tel 07 86 96 65 22

Michèle Bourguignon, [bourguignon.michele@free.fr](mailto:bourguignon.michele@free.fr), tel 06 67 89 98 96

Lettre envoyée par voie électronique vue l'urgence.